

DEMANDE D'ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION

Selon articles 9 et 10 du Règlement de Voirie (une demande par rue)



Demande à retourner **10 jours ouvrés (minimum)** avant la date de validité de l'arrêté de circulation
Les chantiers avec déviations pourront nécessiter un délai d'instruction plus important

DEMANDEUR	Nom :	e-mail :
		Tél. :
SITUATION DES TRAVAUX	Rue :	N° accord technique
	Entre rue :	et rue
NATURE DES TRAVAUX	_____	

Propositions de modification temporaire de la circulation

RAPPEL: il appartient au demandeur de réaliser l'étude de l'organisation du chantier et des mesures de circulation.

Entreprise	Nom :	Tél. :
	Adresse :	e-mail :
Période souhaitée	Du :	au :

Mesures :

- Stationnement Interdit Gênant sur côté (s) (Article 417-10 du code de la route)
 - Circulation restreinte sur couloir (s)
 - Dans le sens
 - Dans les deux sens
 - Alternée par feux Alternée par dispositif B15/C18
 - Alternée manuellement (par piquets K10)
 - Emprise devant rester disponible pour la circulation.....
 - Rue barrée, circulation interdite, sauf accès des riverains et chantier.....
 - Déviation par les rues (plan des déviations à joindre) :
.....
.....
 - Aménagement d'un cheminement piéton (minimum 1 m) sur
 - Les piétons sont priés d'utiliser le trottoir d'en face via les passages piétons existants
 - Suppression de la voie bus ou d'un arrêt bus (contact soléa impératif)
 - Suppression de la piste cyclable. Le cas échéant les cyclistes intègrent la circulation générale
 - Vitesse limitée à km/h, au droit du chantier

Autre (s) proposition (s)

.....
.....
.....
.....

Pièces à joindre :

1 plan des travaux et emprises du chantier (au 1/200)

1 plan des propositions de déviation en cas de rue barrée



Le demandeur est informé que l'arrêté temporaire de circulation sera diffusé sur le site internet de la Ville pendant 2 mois dans le cadre de la publicité des actes (incluant les données personnelles *).

Date :

Signature du demandeur :



Le document dûment complété est à faire parvenir à :

Mairie de Mulhouse - Direction Voirie et Conception Urbaine
E-mail : service.voirie@mulhouse-alsace.fr

Bureaux : 34 rue Lefebvre
 03.89.32.58.90

* Les informations personnelles recueillies sur ce formulaire sont destinées au service Domaine public de la Ville de Mulhouse pour la gestion de votre demande d'occupation privative du domaine public.

Vous pouvez à tout moment demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la limitation de vos données personnelles, ou bien vous opposer à leur traitement, en vous adressant par voie électronique à : donneespersonnelles@mulhouse-alsace.fr ou par voie postale à : Mairie de Mulhouse - Direction Voirie et Conception Urbaine – 2 rue Pierre et Marie Curie – BP 10020 – 68948 Mulhouse Cedex 9.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles, une notice d'information plus complète est à votre disposition sur le site internet de la Ville de Mulhouse ou sur demande.